

COMMUNE
71460 BRESSE SUR GROSNE

L'an deux mil vingt deux et le vingt neuf mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. MONNOT Marc, Maire.

Excusées : A. DE MURARD ayant donné pouvoir à M. CORTES Roland
C. GUILLOUX ayant donné pouvoir à M. ROY JB

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vote du compte de gestion budget principal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du Trésorier qui reprennent le résultat du compte administratif.

Résultat de clôture de l'exercice 2021 pour le budget principal :

Un déficit de fonctionnement de 4 379.94€

Excédent de fonctionnement reporté de 83 637.65€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 79 257.71€

Un déficit d'investissement de : 38 489.10€

Un excédent des restes à réaliser de 7 639.45€

Soit un besoin de financement de 30 849.65€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT 79 257.71€

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 30 849.65€

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 48 408.06€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE EN 001 : DEFICIT 38 489.10€

Compte administratif budget principal

Mr Marcel CHAMBARD assure la présidence et fait voter les comptes administratifs 2021 qui sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé de 79 257.71€

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 30 849.65€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 48 408.06€

Budget Primitif 2022 Budget Principal

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 à l'unanimité.

Pour le budget principal 2022 les dépenses et les recettes s'équilibrent pour la section de fonctionnement à 232 275€ et la section d'investissement à 331 124€

Il est à noter que les taxes foncières bâties pour 2022 seront augmentées à hauteur de 3%.

Subventions

Après concertation, le Conseil Municipal décide d'allouer :
500€ au Comité des fêtes pour le Noël des enfants

Tours de Garde pour les élections présidentielles et législatives

Monsieur Le Maire avec les conseillers élaborent un planning pour les élections. Celui-ci sera mis sur le site de la commune afin que chacun puisse connaître leur plage horaire. (voir tableau ci-joint).

Augmentation du temps de travail de la secrétaire

Le salaire de la secrétaire n'ayant jamais été réévalué, le Conseil Municipal après concertation décide à l'unanimité d'augmenter le volume horaire à hauteur de 28 heures sans réactualiser le prix de l'heure.

Délibération Budgétaire

Une délibération doit être prise pour honorer le règlement d'une avance pour une facture sur les travaux de la place publique.

Question diverse

Dans les travaux de la commune, il a été ajouté un poste peinture affecté à Monsieur GOUJON en remplacement du désherbage.

Divers

Levée de séance à 23h

